

**Extrait de la délibération du
Conseil d'administration
de l'association Honneur du Vin
en date du 10 juillet 2009**

Etaient présents :

MM Jean-Charles TASTAY, Jean HUILLET, Jean CLAVEL, Françoise OLLIER, Fabrice DELORME et Olivier HOULES.

RESOLUTION UNIQUE

Le Conseil d'Administration de l'association Honneur du Vin, conformément à l'article 1^{er} de ses statuts, au vu de la réponse de la Direction Générale de la Santé (Ministère de la Santé) et de l'Institut National du Cancer reçue le 15 mai 2009, et portant rejet tacite de sa demande du 11 mars 2009, décide d'engager un recours administratif, pour excès de pouvoir et plein contentieux, à l'encontre ces deux institutions.

A cet effet, il donne tous pouvoirs à son Président pour ester en justice et engager toutes procédures devant les juridictions administratives compétentes, tant en première instance qu'en appel et en cassation. Il pourra s'attacher le concours de Me Philippe GONI, Avocat à la Cour d'appel de Paris pour diligenter ces recours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'original,
le 10 juin 2009

Le Président,
Jean-Charles TASTAVY

